

# Département de l'AIN

## Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

03 2022 35

# DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 07 avril 2022 Convocation du : 31 mars 2022

Nombre de Conseillers:

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Rénovation énergétique de bâtiments communaux - Demande de subvention au titre du « pacte de territoire 2021-2023 » du Conseil Départemental

<u>Présents</u>: Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Gilbert Debard, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Elodie Brelot, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Anne-Sophie Rampon, Harris Reneman, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz.

#### Représentés:

Philippe Casamayor a donné procuration à Caroline Terrier Sophie Gaguin a donné procuration à Annie Maciocia Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet Bertrand Vermorel a donné procuration à Christine Perez

### Absents:

Franck Longin, Cyril Langelot

#### Secrétaire de Séance :

Annick Pantel

Accusé de réception en préfecture 001-210100434-20220407-FIN2022 35-DE Date de télétransmission : 12/04/2022 Date de réception préfecture : 12/04/2022

Le rapporteur rappelle que le complexe Mas de Roux et le Pôle Petite Enfance sont concernés par un projet de rénovation énergétique. Ces travaux consistent en la rénovation de la toiture pour le complexe Mas de Roux et en la réfection de la chaufferie de l'Eglise et de la pompe à chaleur pour le Pôle Petite Enfance ainsi que leurs équipements associés.

Même si les travaux ne sont pas similaires, ils poursuivent une même une finalité de rénovation énergétique. C'est à ce titre, qu'il est proposé de les réunir en un projet global afin de déposer une demande d'aide financière au titre du « pacte de territoire, mis en œuvre par le Conseil Département.

SOURCES-	MONTANT HT	TAUX
Fonds propres – Autofinancement	91 749 €	47 %
Subvention – pacte de territoire – Conseil Départemental	39 358 €	20 %
Subvention - DSIL	65 682 €	33 %
TOTAL	196 789 €	100 %

Il est proposé au Conseil Municipal : d'adopter les opérations et les modalités de financement, d'approuver le plan de financement prévisionnel, de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention, d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

ADOPTE les opérations et les modalités de financement,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,

oline TERRIER

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.